

**Conseil académique**  
**Séance du 11 décembre 2018**

Délibération n°1  
Portant approbation **du procès-verbal de la séance du 19 juin 2018**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-4 à L. 712-6-1,*  
*Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient au conseil académique d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, le conseil académique :

Vote

Nombre de membres en exercice : 67	Pour : 44
Nombre de membres présents : 31	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 13	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 23	Non-participation : 0

**Article unique** : approuve le procès-verbal de la séance du conseil académique du 19 juin 2018.

Le président de l'Université,



François GERMINET

Transmis au rectorat le : 04 février 2019

Publié le : 21 février 2019